

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-182

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-182

Subventions 2024 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien est formalisé par le soutien à 46 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2023/595 du 1^{er} décembre 2023. Par délibération 2024-80 en date du 2 février 2024, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 393 500 € à 7 manifestations.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 3 manifestations, pour un montant global de 230 000 €.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

ACTION et organisateur	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION BM	BUDGET GLOBAL
FESTIVAL CHAHUTS Chahuts (association) Fiche action n° C060978 Codev ville de Bordeaux Demande n°2024-00231	FESTIVAL CHAHUTS, du 7 au 15 juin 2024 Le festival Chahuts met chaque année à l'honneur les arts de la parole grâce à des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit... Ancrée au cœur du quartier Saint-Michel à Bordeaux, sa programmation d'artistes régionaux, nationaux et internationaux réunit environ 15 000 festivaliers chaque année. Pour 2024, la manifestation poursuit sa thématique autour du risque, avec des formes engagées qui mêlent questions générales de société et récits plus intimes.	35 000	204 720

	<p>Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 35 0000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 204 720 €.</p>		
<p>FAB Festival des arts de Bordeaux (association) Fiche action n° C060981 Codev ville de Bordeaux Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles Demande n°2024-00190</p>	<p>FAB - Festival international des Arts de Bordeaux Métropole Du 28 septembre au 13 octobre 2024 - 9e édition</p> <p>Du 28 septembre au 13 octobre 2024, le FAB - Festival international des Arts de Bordeaux métropole fera vibrer le territoire métropolitain de sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations de spectacles vivants régionales et internationales. Festival pluridisciplinaire coconstruit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire, le FAB allie temps forts dans l'espace public et performances en salle. Il accueille chaque année une trentaine de compagnies internationales, nationales et régionales dont les créations permettent 150 rencontres artistiques. Les éditions précédentes ont réuni 100 000 spectateurs en très grande majorité hors les murs, un pari réussi pour le festival qui souhaite aller davantage à la rencontre du public. L'espace public, présent dès les premières années du festival (Dominoes en 2016, Carabosse en 2017, le QG sur les quais Saint Michel en 2018 et 2019 ou encore Piano Vertical Quartier Brazza ou Full Moon dominant le Port de la lune) sera renforcé en 2024. Dans la continuité de l'édition 2023, le FAB souhaite en effet poursuivre et développer des projets de créations artistiques pour faire émerger de nouvelles géographies, avec comme axe principal le fleuve Garonne. La ligne éditoriale s'articule autour de propositions artistiques le long du fleuve Garonne, sur les deux rives du Sud au Nord de la ville, et des traversées d'Est en Ouest pour les sources et ses affluents.</p> <p>Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique aux précédents, soit 160 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 911 850 €</p>	160 000	911 850
<p>RELÂCHE ADMAA Allez les filles (association) Fiche action n°</p>	<p>RELÂCHE Fin mai - fin septembre 2024 – 15e édition</p> <p>L'Association ADMAA (Association Des Musiques Alternatives en Aquitaine) plus connue sous le nom d'Allez Les Filles, fait partie du paysage culturel bordelais et métropolitain depuis 25 ans.</p>	35 000	382 200

<p>C060993 Codev ville de Bordeaux</p> <p>Demande n° 2024- 00456</p>	<p>Au fil des années, son activité initiale d'organisation de concerts s'est enrichie de nouvelles formes artistiques, s'adaptant aux attentes des publics et aux transformations sociétales.</p> <p>Le festival Relâche propose ainsi une quarantaine de concerts, bals et animations musicales estivales dans l'espace public bordelais. Majoritairement gratuits, les enjeux de ces événements sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire découvrir des artistes et des esthétiques musicales actuelles rock, soul, blues, reggae... - soutenir des groupes émergents, - insérer socialement et professionnellement les équipes et artistes, - sensibiliser les publics aux musiques actuelles. <p>Près de 26 000 personnes ont profité de Relâche en 2023. La 15e édition s'étendra de mai à septembre 2024.</p> <p>Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2019, soit 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 382 200 €.</p>		
--	--	--	--

<p>Nombre d'actions</p> <p style="text-align: center;">3</p>	<p>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</p> <p style="text-align: center;">230 000 €</p>
--	---

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,

VU la délibération n°2023/595 du 1^{er} décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 2024-2027,

VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, articles 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---